

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3895

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : Carré de soie - Projet d'équipements autour de l'hippodrome - Protocole avec la société civile immobilière (SCI) Alta Carré de Soie, la SARL Hippodrome Carré de Soie, la Société des courses lyonnaises et la Communauté urbaine de Lyon - Attribution d'une subvention à la Société des courses lyonnaises

service : Direction générale - Missions territoriales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3895**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Carré de soie - Projet d'équipements autour de l'hippodrome - Protocole avec la société civile immobilière (SCI) Alta Carré de Soie, la SARL Hippodrome Carré de Soie, la Société des courses lyonnaises et la Communauté urbaine de Lyon - Attribution d'une subvention à la Société des courses lyonnaises**

service : Direction générale - Missions territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de développement du Carré de Soie a été engagé au travers d'investissements majeurs des collectivités pour la desserte en transports en commun (prolongement de la ligne A du métro, création de la ligne T3 du tramway, navette Rhône-Express pour la desserte de l'aéroport). Ces investissements ont été réalisés sur la période 2002-2010.

Parallèlement, un partenariat avec des opérateurs a permis, après mise en concurrence de 3 équipes, de confier au groupe Altarea la réalisation d'un pôle de commerces et de loisirs sur un ancien site industriel organisé autour de l'hippodrome du Carré de Soie.

Dans ce cadre, des baux ont été signés entre la Communauté urbaine de Lyon et les opérateurs économiques (Altarea, Union nationale des centres sportifs et de plein air -UCPA- gestionnaire, Société des courses lyonnaises, avec l'agrément de la Fédération nationale des courses françaises) permettant la réalisation et l'exploitation d'activités de loisirs au cœur de l'hippodrome comme le stipulait le cahier des charges de la collectivité lors de la phase de consultation.

Parmi les engagements du groupe Altarea, était prévue la réalisation d'équipements de loisirs sur les berges du canal de Jonage. Ainsi, le projet d'une école de pêche a été étudié en partenariat avec EDF, gestionnaire de l'usine hydroélectrique de Cusset. Devant les difficultés techniques, notamment en matière de sécurité des personnes, le projet a été finalement abandonné ; Altarea étudiant alors la possibilité de reporter le budget prévu pour les berges sur les loisirs de l'hippodrome.

Par ailleurs, la Communauté urbaine et la Commune de Vaulx en Velin proposent de poursuivre l'aménagement du site du Carré de Soie :

- création du parc dit "parc de la Rize" sur la rive nord du canal de Jonage par la Commune de Vaulx en Velin,
- étude pour la création d'une passerelle permettant de rejoindre la rive nord (parc de la Rize) à la rive sud (hippodrome/pôle de loisirs) pour optimiser la fréquentation de ce parc et en assurer la plus large ouverture aux habitants de l'agglomération,
- proposition d'organiser des courses nocturnes pour développer l'exploitation de l'hippodrome.

Au regard de ces données, la Communauté urbaine ainsi que les opérateurs concernés (Altarea, Société des courses lyonnaises) se sont rapprochés pour établir un accord-cadre répartissant la contribution financière de chaque opérateur, nécessaire à l'aménagement du cœur de l'hippodrome, à l'éclairage des pistes ainsi qu'à la traversée des pistes du pôle de loisirs au projet dit de "l'Anneau bleu".

Le montant total des projets s'élève à plus de 3 M€.

Ainsi, la Communauté urbaine souhaitant participer à la valorisation et l'attractivité du site de l'hippodrome, dans le strict respect de ses compétences, s'est engagée à financer :

- la réalisation d'une traversée des pistes de l'hippodrome afin de relier le cheminement des modes doux (vélos, piétons), qui s'inscrit dans le projet dit de "l'Anneau bleu" et l'avenue de Bohlen qui dessert le pôle de loisirs du Carré de Soie,

- la suppression d'une partie du mur bridant ce cheminement dans sa contiguïté avec l'hippodrome et son remplacement par une grille avec portail d'accès.

Il a été convenu que la Société des courses lyonnaises réalisera ces travaux, en sa qualité de titulaire de droits réels sur l'emprise foncière destinée à les recevoir.

Le montant de la participation de la Communauté urbaine serait de 520 000 €.

Le bilan prévisionnel du projet est le suivant :

Projets	Financeurs	Participation (en € TTC)
aménagement traversée piétonne et grille/portail sur les berges	Communauté urbaine de Lyon	520 000
aménagement cœur de l'hippodrome (équipements de loisirs)	SCI Alta Carré de Soie	402 266
éclairage des pistes et du cœur de l'hippodrome	Société des courses lyonnaises	663 120
	Fédération nationale des courses françaises	897 000
	SCI Alta Carré de Soie	592 680

Un protocole sera conclu entre la Communauté urbaine, la société civile immobilière (SCI) Alta Carré de Soie, la Société des courses lyonnaises et la SARL Hippodrome Carré de Soie, pour finaliser les contributions financières nécessaires aux aménagements organisés à l'intérieur et autour de l'hippodrome à Vaulx en Velin et le versement d'une subvention d'équipement par la Communauté urbaine d'un montant de 520 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 520 000 € au profit de la Société des courses lyonnaises qui réalisera les travaux nécessaires aux aménagements organisés à l'intérieur et autour de l'hippodrome à Vaulx en Velin,

b) - le protocole à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la SCI Alta Carré de Soie, la Société des courses lyonnaises et la SARL Hippodrome Carré de Soie définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit protocole.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 10 septembre 2012 sur l'opération n° OP09O1195 pour un montant de 18 014 800 € en dépenses et de 955 300 € en recettes à la charge du budget principal.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et 2014 - compte 2042 - fonction 824, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 260 000 € en 2013,
- 260 000 € en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 avril 2013.